

retirer l'amendement. De ce côté-ci, nous avons cru, à cause de la volte-face récente du ministre à propos des taux d'intérêt, que nous ne pouvions, faute de certaines garanties, lui donner carte blanche. L'autre jour, j'ai essayé d'obtenir des assurances du ministre, mais je n'ai pas réussi. A défaut d'assurances de la part du ministre ou de son collègue, nous avons cru devoir fixer un maximum de frais. Nous avons rédigé cet amendement avec soin, en nous rappelant que le plafond devait être assez élevé pour encourager les banques et les autres institutions de prêt à prêter aux agriculteurs.

● (8.40 p.m.)

J'espère que le ministre n'utilisera pas d'arguments de défense ou d'appels au Règlement pour contester la validité de l'amendement. J'espère qu'il traitera du point que j'ai soulevé. Je le répète, si le taux d'intérêt auquel il songe est inférieur à celui que nous proposons, je m'empresserai de retirer l'amendement et d'appuyer l'article à l'étude.

L'hon. M. Olson: Permettez-moi de préciser que cet amendement est inacceptable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il changerait le concept d'un taux prescrit qui nous permettrait de conclure des ententes avec les banques et autres institutions, en vertu desquelles le plus d'argent possible serait mis à la disposition des intéressés.

Ensuite, il faudrait s'entendre sur le sens de l'expression «à court terme». Des bons du Trésor à échéance de 90 jours? A échéance de 180 jours? Des obligations qui ont été émises? Le député de Crowfoot sait fort bien que s'il songe à des bons du Trésor à échéance de 90 jours...

M. Horner: J'aimerais rappeler au ministre que j'ai parlé précisément de bons de l'État à échéance de 180 jours. C'est ceux-là que j'ai mentionnés, et je crois avoir parlé assez fort pour qu'il m'entende.

L'hon. M. Olson: Malgré tout le respect que je dois aux intentions du député, ce n'est pas ce que l'amendement dit. L'amendement renferme l'expression «à court terme», et l'on ne peut consigner par écrit dans la loi l'interprétation qu'en donne le député à moins qu'il ne l'y inscrive lui-même en termes précis, ce qu'il n'a pas fait.

M. Horner: Le ministre invoque-t-il le Règlement ou répond-il aux discours prononcés sur l'amendement?

L'hon. M. Olson: Nous ne mettons pas en question le bon ordre...

M. Horner: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne m'adressais pas au ministre, mais à la présidence. L'honorable représentant fait-il un rappel au Règlement ou traite-t-il de l'amendement lui-même?

M. le vice-président: Je pense que la présidence devrait d'abord lire l'amendement, après quoi, le ministre de l'Agriculture pourra prendre la parole. Je devrais peut-être signaler que l'amendement renferme une allusion au mot «at». Le mot «at» ne figure pas à la ligne 42, mais à la fin de la ligne 41.

L'hon. M. Olson: Je disais donc que, qu'on puisse ou non donner une définition assez précise de «à court terme», le gouvernement estime qu'il faut prescrire un taux d'intérêt simple. L'amendement est donc irrecevable.

Je ne dirai qu'un ou deux mots du long discours qu'a fait le député sur la Division du Trésor de l'Alberta. Je me demande s'il peut reprendre son sérieux assez longtemps pour admettre qu'il ne pensait pas vraiment ce qu'il a dit. Le gouvernement de l'Alberta n'a pas besoin de garantie fédérale comme celle dont il est question. Ce n'était là qu'une échappatoire.

M. Horner: J'invoque le Règlement. Le ministre me prête des intentions. Je ne blaguais pas. Je parlais avec toute la sincérité qu'exige une chose si importante. Le ministre peut ricaner à son aise. Le gouvernement de l'Alberta a demandé des garanties au gouvernement fédéral au sujet de l'assurance-récolte. Je crois que ma question était justifiée et que le ministre devrait retirer ses paroles.

L'hon. M. Olson: La question du Règlement ne se pose pas ici.

M. Horner: Elle se pose sûrement. Le ministre m'a prêté des intentions.

L'hon. M. Olson: Si mes remarques ont offensé le député de Crowfoot, je les retire. Toutefois, il a tenté de faire une histoire à partir du fait que nous ne garantissons pas les prêts consentis par les gouvernements provinciaux. Il sait que ni l'Alberta ni aucune autre province n'accepterait que le gouvernement fédéral prenne des mesures qui mettraient en cause leurs divisions du Trésor. Les provinces ont légalement le droit d'établir leurs propres